

Conseil scientifique - Formation plénière
Mardi 19 novembre 2024, 14h45 –15h30
Compte rendu

Présents :

Vin Arceneaux, Jean d'Aspremont, Simon Audebert, Stéphanie Balme, Carlo Barone, Étienne Bordes, Paul Bouscasse, Sylvain Brunier, Julia Cagé, Audrey Chamboredon, Marie-Emmanuelle Chessel, Hélène Combes, Sophie Dubuisson Quellier, Séverine Dusollier, Florence Faucher, Émeric Henry, Mathieu Fulla, Olivier Godechot, Emiliano Grossman, Florence Haegel, Julie Klein, Isabelle Méjean, Kevin Mellet, Christine Musselin, Noémie Piolat, Paul-André Rosental, Anne-Solenne de Roux, Lou Safra, Réjane Senac, David Todd, Guillaume Tusseau, Luis Vassy, Dina Waked, Raphaële Xenidis.

Absents ou excusés :

Philippe Coulangeon, Sylvain Parasie, Guillaume Piketty, Xavier Ragot, Anne Revillard

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, DS
Léonard Gourinat, directeur des affaires juridiques
Sabrina Tonetti, directrice du pôle académique, DRH

Christine Musselin indique que cette séance sera pour l'essentiel consacrée à l'élection d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente du Conseil scientifique, à la suite des élections ayant renouvelé les élus de ce conseil. Elle propose à Luis Vassy, nouveau Directeur de l'IEP, de souhaiter la bienvenue à ses membres.

Luis Vassy témoigne de sa volonté de travailler dans ce conseil, comme dans les autres conseils de Sciences Po, avec l'ensemble de ses membres, au service de la recherche, élément plus que central de la stratégie et de la vie de cette institution universitaire. Il s'engage à être un membre du Conseil actif et dévoué au rayonnement et au progrès de la recherche à Sciences Po.

Christine Musselin cède ensuite la parole à Marie-Emmanuelle Chessel qui, en tant que doyenne des élus, est présidente de séance du Conseil, jusqu'à l'élection.

Marie-Emmanuelle Chessel est honorée d'être la doyenne du Conseil scientifique, où elle siège comme élue au collège A en tant que représentante du département d'histoire. Marie-Emmanuelle Chessel présidera la séance le temps d'un bref tour de table et de l'élection à la présidence du Conseil.

Les membres du Conseil scientifique procèdent à un tour de table.

2 / Élection à la présidence du Conseil scientifique

Marie-Emmanuelle Chessel indique que la Direction scientifique a reçu une candidature, celle de Florence Haegel à laquelle elle cède la parole afin qu'elle présente son projet, dont les membres ont pu prendre connaissance.

Florence Haegel souhaite présenter les principaux éléments de sa candidature. Précédemment élue à la présidence du Conseil scientifique en avril 2024, en remplacement d'Eberhard Kienle, elle indique que son programme n'est pas très différent de celui qu'elle avait présenté au printemps. Il est animé par un objectif principal : le renforcement du Conseil scientifique, à la fois en interne, dans ses délibérations, et en externe, au travers de sa place au sein de Sciences Po. Cela implique un autre objectif, celui de créer plus de collégialité et de délibération dans cette enceinte, qui exerce un certain nombre de missions, notamment en matière de recrutements, de carrières et de promotions, ainsi que des missions liées à l'École de la recherche.

Au-delà de ce qui constitue ce cœur de métier du Conseil scientifique, Florence Haegel juge important d'améliorer son fonctionnement en interne comme en externe. Elle avait à cet effet proposé au printemps dernier un certain nombre de réformes. En raison d'activités particulièrement denses au cours des derniers mois, avec la procédure de nomination du Directeur et les mobilisations qui ont eu lieu à Sciences Po au printemps dernier, mais aussi d'une présidence qu'elle n'allait alors exercer que par « intérim », jusqu'à la mise en place d'un nouveau Conseil à la rentrée. Elle n'a pas eu l'occasion de mettre en œuvre ces réformes, mais elle réaffirme son intention de le faire si elle est réélue à la présidence du Conseil.

Elle rappelle donc les principales idées proposées pour améliorer le fonctionnement interne et les délibérations à l'intérieur du Conseil scientifique ainsi que sa place au sein de Sciences Po :

- Dans une perspective d'amélioration de la collégialité, mettre en place un bureau au Conseil scientifique, ce qui permettrait d'avoir une structure plus collégiale, de mieux préparer les dossiers et délibérer. Le Conseil scientifique est le seul conseil de l'IEP à ne pas avoir de bureau.
- La possibilité de rendre, dans certains cas, des avis écrits : la mission du Conseil scientifique est de donner un avis, ce qui prend souvent la forme d'un vote. Outre ce vote, il n'y a aucune trace écrite des discussions qui ont eu lieu à l'occasion des séances. Dans certains cas choisis, qui n'auraient rien de systématiques, il pourrait être important de laisser un avis écrit, qui

permettrait de formuler certains éléments des discussions et le cas échéant d'avoir un droit de suite sur certaines décisions du Conseil.

- Mettre un peu plus de substance, de discussions et de délibérations dans le Conseil scientifique. Ce n'est pas un objectif facile, car les ordres du jour des séances sont marqués par un ensemble de thèmes récurrents qui doivent être impérativement traités et qui ont un côté un peu répétitif. Il s'agirait donc de garder, deux ou trois fois par an, du temps pour avoir des débats de fond au Conseil scientifique.

Concernant ces débats de fond, Florence Haegel propose deux thèmes qui pourraient être traités dans les prochains mois. Le premier porterait sur la communication de Sciences Po et la communication scientifique. Le deuxième point consisterait à entendre les programmes, en commençant par les programmes d'aires culturelles. Lorsqu'ils avaient fait l'objet de discussion au sein du Conseil scientifique, il semble en effet que l'objectif était d'en faire un bilan au bout d'un an. Ce bilan porterait désormais sur plus d'un an, et il serait pertinent d'y consacrer toute une séance. Par la suite, on pourrait aborder d'autres programmes transversaux pour procéder à un passage en revue. Florence Haegel indique que chaque membre peut proposer d'autres idées de débat.

Ces débats, ces moments de délibération, nécessiteraient un travail de préparation, avec des membres élus qui puissent lancer les discussions, à la manière de rapporteurs.

Florence Haegel souhaite également revenir sur son bilan, même si son mandat n'a duré que quelques mois. Elle estime avoir été attentive à ce que l'on renforce cette instance, ce qui s'est manifesté autour de la tribune publiée au printemps dernier suite à la visite de Gabriel Attal et aux questions sur l'instrumentalisation politique de Sciences Po. La tribune n'a certes pas été rédigée dans des conditions optimales, elle a été conçue au cours d'un week-end au travers d'échanges par mail, mais il était important d'essayer de dégager des positions communes.

Dans le cadre de la procédure de nomination du Directeur, il y a eu également l'organisation de plusieurs sénats académiques. Le sénat est certes totalement informel, mais il offre un cadre dans lequel les collègues peuvent être tenus au courant ou faire passer des messages. Lors de la procédure, il y a eu ainsi un espace de documents partagés regroupant les questions aux candidats.

Enfin, à la demande du dernier directeur par intérim, Florence Haegel a été chargée d'une mission pour analyser le positionnement politique de Sciences. Le rapport sera rendu dans les prochains jours, et devra être discuté en interne, y compris au niveau du Conseil scientifique.

Florence Haegel juge important que les élus du Conseil scientifique participent autant que possible aux débats et que l'on puisse avoir une culture de la délibération la plus large possible. Il est également important que les élus puissent tenir informés les membres de leurs départements et centres, pour assurer la circulation de l'information et assurer leur mission de représentants.

Elle déclare que ce serait avec beaucoup d'honneur qu'elle continuerait au-delà de ces derniers mois à assumer cette fonction de Présidente du Conseil scientifique, et se dit ouverte à toutes les propositions et questions des membres du Conseil.

Stéphanie Balme considère que la tribune a été un acte important, reflétant bien ce que la communauté scientifique de Sciences Po souhaitait exprimer. Même si le texte a été conçu en un week-end, Florence Haegel était parvenue à quelque chose d'assez optimal. Quant au dossier partagé où était rassemblé l'ensemble des questions à poser aux différents candidats, c'était sans doute un des moyens les plus efficaces quand on essaye de faire de la collégialité avec un grand nombre de personnes. Même si Florence Haegel trouve à raison ce système peu optimal, il a apporté un grand bénéfice, le sentiment pour tous de participer à cet exercice, et il a donc été utile. Elle remercie donc Florence Haegel à ce titre.

Marie-Emmanuelle Chessel constate qu'il n'y a pas d'autre question ou remarque et fait procéder au scrutin (vote à bulletin secret).

Les membres du Conseil scientifique élisent à la majorité des membres présents Florence Haegel Présidente du Conseil scientifique. Florence Haegel préside désormais la séance du Conseil.

1 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation plénière le 17 septembre 2024

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation plénière le 17 septembre 2024.

3/ Questions diverses

Florence Haegel donne la parole à Léonard Gourinat et à Christine Musselin pour des points portant sur les sections disciplinaires et sur le rôle des élus au sein du Conseil scientifique.

Léonard Gourinat souhaite présenter les deux sections disciplinaires qui existent à l'IEP de Paris. L'une est compétente à l'égard des étudiants, l'autre à l'égard des enseignants, chercheurs et assistants de recherche post-doctorants (qu'il appellera ici, pour des raisons de simplicité, section disciplinaire « enseignants »).

La section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants les concerne en tant qu'usagers du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est une instance spécifique aux établissements d'enseignement supérieur et son fonctionnement est encadré par le Code de l'éducation. Pour l'IEP de Paris, les modalités spécifiques figurent dans l'article 27 du décret du 18 janvier 2016, qui porte statut de l'IEP de Paris. Cette section disciplinaire étudiants peut sanctionner des faits de toute nature, en particulier les manquements aux charges et règlements qui sont applicables aux usagers du service public de l'enseignement supérieur et plus

globalement les manquements à l'article R811-11 du Code de l'éducation, qui porte sur des infractions comme la fraude aux examens, le plagiat ou tout autre comportement susceptible de porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement. La section disciplinaire étudiants est un organe administratif qui est indépendant de la Direction de l'établissement. Le recours pour ses décisions se fait devant le tribunal administratif.

La composition de cette instance se conforme à l'article 27 du décret sur les statuts de l'IEP de Paris. La section disciplinaire étudiants est donc constituée de dix membres : quatre enseignants ou enseignantes, chercheurs ou chercheuses, quatre usagers, deux représentants du personnel de la FNSP. Cette section est toujours présidée par un membre de la première catégorie (enseignants et chercheurs), et le président est élu au sein de cette catégorie.

Quant à la section disciplinaire enseignants, elle a pour vocation d'exercer le pouvoir disciplinaire prévu par le Code de l'éducation, qui en fixe les modalités. Dans le cas spécifique de l'IEP de Paris, on peut les trouver dans l'article 26 du décret de 2016 qui porte statut de l'établissement. Elle est indépendante, au même titre que la section disciplinaire étudiants, mais elle est un organe juridictionnel et donc administratif, et l'appel de ses décisions s'effectue devant le CNESER.

La section disciplinaire enseignants se conforme au statut de l'IEP de Paris et est constituée de neuf membres :

- Première catégorie (quatre membres) : professeurs des universités et personnels assimilés ou enseignants et chercheurs de même niveau de la Fondation nationale des sciences politiques qui assurent un enseignement ou mènent des activités de recherche à l'IEP de Paris ou dans les unités de recherche auxquelles l'Institut participe ;
- Deuxième catégorie (deux membres) : maîtres de conférence et personnels assimilés ou enseignants et chercheurs de même niveau de la FNSP qui assurent un enseignement ou mènent des activités de recherche à l'IEP de Paris ou dans des unités de recherche auxquelles l'IEP participe ;
- Troisième catégorie (deux membres) : autres personnes assurant un enseignement ;
- Quatrième catégorie (un membre) : assistants de recherche post-doctorants.

La section disciplinaire enseignants est également toujours présidée par un membre de la première catégorie.

Les deux sections disciplinaires comportent des dispositions et des caractéristiques communes :

- Le principe d'élection de leurs membres est prévu par l'article 28 des statuts de l'IEP de Paris : « Les membres des sections disciplinaires sont élus par et parmi les représentants élus des enseignants, des chercheurs, des assistants de recherche post-doctorants, des personnels et des étudiants au conseil de l'Institut d'études politiques de Paris, au conseil scientifique et au conseil de la

vie étudiante et de la formation, au scrutin majoritaire à deux tours » à bulletin secret. Ils demeurent en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

- Le principe de confidentialité s'applique à tous les membres des sections disciplinaires, ainsi qu'aux personnes assurant le secrétariat de ces instances. Le principe porte sur l'ensemble des opérations d'instruction et de jugement des affaires examinées.

Florence Haegel ajoute que cette information est importante parce qu'il s'agit de susciter des candidatures au sein de la faculté permanente, qui devront se faire connaître au plus tard le 25 novembre.

Julie Klein fait part de son intérêt pour la section disciplinaire étudiants.

Étienne Bordes, en tant que post-doctorant, envisage d'être candidat à la section enseignants.

Christine Musselin précise que s'il n'y a pas assez de candidats, les autres membres des sections seront désignés par tirage au sort.

Simon Audebert demande si l'appellation « usagers » pour la section disciplinaire étudiants comprend les doctorants.

Léonard Gourinat explique qu'il n'a pas la réponse, mais qu'il va se renseigner sur ce point et qu'il transmettra la réponse.

Christine Musselin procède à un point portant sur les élus du Conseil scientifique. Elle a elle-même assisté à la fondation du Conseil scientifique, qui était précédemment le Bureau scientifique jusqu'en 2016, où de nouvelles dispositions et de nouveaux statuts avaient été adoptés. Elle souhaiterait donc rappeler, dans le prolongement de ce que Florence Haegel vient de dire, ce qui lui semble être les rôles importants du Conseil. Le Conseil est d'abord un lieu où il y a des échanges autour de la politique scientifique de Sciences Po, où l'on peut intervenir, donner son opinion, s'exprimer sur des sujets relatifs à la recherche. Elle considère que c'est un point essentiel, mais qui n'a peut-être pas assez été mis en application par le passé, pour un certain nombre de raisons, et elle adhère donc pleinement au projet présenté par Florence Haegel. En deuxième lieu, le Conseil constitue un relais entre la Faculté permanente et la Direction. C'est un rôle que jouent les directeurs et directrices d'unité ou de département, mais c'est aussi un rôle confié aux élus, et Christine Musselin estime que par le passé les élus ne s'en sont souvent pas assez saisis, alors qu'ils pourraient plus solliciter ceux et celles qui les ont élus pour leur demander leur avis sur certains points importants et leur faire des retours sur ce qui a été dit au Conseil. Il y a certes des comptes rendus des séances, qui sont approuvés puis mis en ligne sur le site de Sciences Po, mais il demeure difficile de se tenir informé de la vie de Sciences Po et c'est aussi le rôle des élus, au même titre que les directeurs et directrices d'unité et de département, de rapporter à leurs collègues ce qui a été dit au Conseil. C'est d'autant plus important que Christine Musselin estime que le Conseil scientifique est le garant de la qualité de la Faculté permanente de Sciences Po : les décisions prises en matière de recrutements, de promotions ou de constitution des comités de sélection sont des décisions cruciales pour la qualité de cette Faculté permanente. Le Conseil a donc un vrai rôle à jouer. Elle

a pu voir à quelques reprises la tentation de se replier sur sa discipline, de la considérer comme une forteresse assiégée quand il y a des questions soulevées par les uns et par les autres. Mais elle encourage tous les élus à dépasser ces cloisonnements et à toujours penser à l'institution et au collectif de la Faculté permanente que les membres du Conseil sont censés représenter dans cette enceinte. Elle remercie les nouveaux membres élus d'avoir proposé leurs candidatures et elle leur souhaite de pouvoir siéger pendant quatre ans de manière vaillante, en ayant toujours à l'esprit cette représentation de la Faculté permanente.

Florence Haegel demande s'il y a des questions sur ce rôle d'élu, notamment de la part des nouveaux membres.

Audrey Chamboredon, concernant les élus doctorants, constate qu'il n'y a cette année que deux séances en formation plénière dans le planning. Cela semble moins que l'année précédente, même si certaines de ces séances ont dû être d'ordre extraordinaire. Les doctorants s'interrogent cependant sur cette différence et sur l'opportunité de créer dans le cadre du Conseil un espace où il y aurait davantage d'échanges et de délibérations et où les élus doctorants pourraient être impliqués en dehors des réunions plénières.

Florence Haegel répond que c'est effectivement lorsque l'on prend des décisions portant sur des recrutements ou des promotions que l'on doit discuter au sein du même grade : le collège A traite des affaires du collège A, etc. Les doctorants sont de fait exclus d'un certain nombre de séances, comme ils ne pourraient pas statuer sur la carrière des B ou des A. La demande est néanmoins légitime. Il ne sera certainement pas possible d'organiser un débat à chaque séance, en raison du rythme assez dense de décisions à prendre, mais si les discussions thématiques sont introduites, comme Florence Haegel en a l'intention, dans des séances du Conseil, elles auront lieu en formation plénière, avec les élus doctorants et post-doctorants.